



Le Palmarès 2008 des médicaments

Le Palmarès des médicaments porte sur les médicaments présentés dans la rubrique "Rayon des Nouveautés" de *Prescrire* durant l'année écoulée (en 2008 : n^{os} 291 à 302).

Chaque mois, la Rédaction de *Prescrire* présente une analyse comparative et méthodique des données disponibles sur les nouveaux médicaments commercialisés, ou sur les nouvelles indications thérapeutiques de médicaments déjà commercialisés. Le but est de donner au lecteur les moyens de distinguer dans la masse des nouveautés commerciales, malgré le bruit de fond promotionnel, ce qui devrait être intégré dans la panoplie thérapeutique déjà existante, ou ce qui devrait remplacer d'anciens médicaments pour mieux soigner.

Ce travail est mené selon des procédures rigoureuses, détaillées sur le site www.prescrire.org. Elles incluent notamment une recherche documentaire extensive, le recours à un large comité de lecture, spécifique pour chaque projet de synthèse, et un contrôle qualité vérifiant la cohérence du texte avec l'ensemble des données référencées.

En toute indépendance. Ce travail est mené en totale indépendance par la Rédaction : *Prescrire* est financé exclusivement par les abonnements individuels de ses lecteurs, et ne reçoit aucune subvention, ni aucun financement pour insertion de publicités. La publication du bilan financier annuel de *Prescrire*, dans chaque numéro du mois de mars, témoigne de cette indépendance.

En fin d'année, le Palmarès *Prescrire* des médicaments est élaboré à partir des synthèses publiées dans l'année, et à la lumière de l'évolution des données disponibles depuis la publication en cours d'année.

Le Règlement du Palmarès des médicaments est disponible sur le site www.prescrire.org.

L'amélioration apportée par la nouveauté peut consister en un supplément d'efficacité, en une moindre incidence ou moindre gravité des effets indésirables (à efficacité similaire), ou en une possibilité d'administrer le traitement plus simplement ou plus sûrement.

2008 : seulement quelques améliorations pratiques pour les patients. En 2008, pour la première fois depuis 1981, le Palmarès des médicaments

Pilule d'or

La "Pilule d'or" est attribuée aux médicaments qui constituent un progrès thérapeutique décisif dans un domaine où malades et praticiens étaient totalement démunis.

NON ATTRIBUÉE POUR 2008

Inscrits au tableau d'honneur

Les médicaments inscrits au tableau d'honneur constituent un progrès net pour certains patients par rapport aux moyens thérapeutiques déjà disponibles, avec certaines limites.

AUCUNE INSCRIPTION POUR 2008



Cités au Palmarès

Les médicaments suivants (par ordre alphabétique de la dénomination commune internationale (DCI), le vrai nom du médicament) ont contribué à améliorer, modestement, les moyens de prise en charge des patients :

metformine	METFORMINE MERCK ^o comprimés dispersibles Mylan	1 ^{re} forme buvable, sous forme de comprimés dispersibles, pour un médicament essentiel dans le diabète de type 2 (n ^o 293)
méthadone	MÉTHADONE AP-HP ^o gélules Bouchara-Recordati	1 ^{re} forme orale sèche (gélules) pour le traitement de substitution de la dépendance aux opiacés, en relais de la forme buvable (n ^o 295)
urokinase	ACTOSOLV ^o Eumedica	désobstruction de cathéters veineux centraux ou de dialyse thrombosés, après échec de l' <i>héparine</i> (n ^o 302)

ments ne comporte ni Pilule d'Or, ni inscription au tableau d'honneur (lire ci-dessus et page 85).

Cependant, trois médicaments ont contribué à améliorer la prise en charge des patients en termes de praticité.

Dans deux cas (*metformine*, *méthadone*), il s'agit d'une nouvelle forme pharmaceutique, attendue, pour une substance ayant une balance bénéfices-risques bien connue et nettement favorable. Malgré un conditionnement particulièrement bien adapté des gélules de *méthadone* (lire page 87), il demeure, en France, des contraintes importantes en termes de conditions d'accès.

Dans le troisième cas (*urokinase*), il s'agit d'une nouvelle indication pour un thrombolytique commercialisé depuis les années 1980 dans une situation où son utilisation était déjà courante en pratique.

Réagir. Ce déficit de nouveautés apportant un progrès, même modeste, est à confronter avec l'augmentation des nouveautés exposant les patients à des risques injustifiés, comme le montre le tableau page 139. Cela semble surtout témoigner des insuffisances des procédures d'autorisation de mise sur le marché et de la faillite du système international d'incitation au progrès thérapeutique.

Il y a urgence à changer de cap pour les autorités (et les firmes). Aux patients et aux soignants d'y veiller activement.

Et, en pratique, au quotidien, les patients et les soignants ont tout intérêt à exploiter au maximum les qualités des médicaments essentiels sur le marché.

©Prescrire